



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **CARL-VOGT AUTO SA**, Boulevard Carl-VOGT 44,
1205 Genève
2. Délai pour contester l'état de collocation:
27.08.2014 jusqu'au 15.09.2014
3. Délai pour contester l'inventaire:
27.08.2014 jusqu'au 05.09.2014
4. Remarques: Pour tout renseignement:
Groupe 2 + 41 22 3888902
F20131698
La collocation de production(s) créance(s) est réservée en raison de procédure(s) pendante(s) diligentée(s) contre le failli à savoir : c/20627/2011, c/20615/2011. L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce(s) procès.
Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité.

Office des faillites
1227 Carouge

01668743



Dienstag - Mardi - Martedì, 26.08.2014, No 163, Jahrgang - année - anno: 132

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario